

Conditions Générales de Vente (Mise à jour Septembre 2010)

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent aux prestations de formation et de conseil offerts par LJC - Laurent JOLY Conseil & Formation, 54 rue de Boisbergues – Autheux, 80600 DOULLENS, SIRET n° 524 572 10 4 00015

A défaut de contrat écrit signé entre les deux parties, ces Conditions constituent le seul accord entre elles, relativement à l'objet de la commande et prévalent sur tout autre document.

Pré-requis relatifs aux populations accédant aux prestations de formation

Pour toutes les formations, le Client devra vérifier que la ou les personnes inscrites satisfont aux pré-requis de la formation.

Prix

Les prix indiqués sur les devis sont toujours hors taxes. La facturation se fera TTC, TVA à 19,6% applicable selon l'article 289 du CGI.

Annulation – report

Annulation ou report du fait de Laurent JOLY

Laurent JOLY se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une formation, notamment en cas d'insuffisance de participants.

Laurent JOLY en informe alors le Client dans les plus brefs délais : il incombe alors au Client de procéder à une nouvelle inscription. Aucune indemnité ne sera versée au Client à raison d'un report ou d'une annulation du fait de Laurent JOLY.

Désistement ou report du fait du Client

En cas d'annulation signifiée moins de 8 jours avant le début de la prestation (sauf cas de force majeure), Laurent JOLY facturera au Client 50% du montant du prix de la prestation.

Substitution

Jusqu'à 24H avant le début d'une session de formation, le Client peut, sans aucun frais supplémentaire, substituer une personne inscrite par ses soins par tout autre personne de son choix en respectant les pré-requis de la formation. Cependant, l'alternance d'un stagiaire par un autre en cours de module de formation n'est pas acceptée.

Facture

La facture est adressée au Client dans un délai de 14 jours à l'issue de la prestation.

Conditions de paiement

Le règlement du prix de la formation s'effectue suivant les conditions négociées à la signature du contrat de prestation de service. Par défaut, en l'absence de tout autre accord écrit entre les parties, le paiement s'effectue à 30 jours, date d'émission de facture.

Le paiement des factures s'effectue par chèque à l'ordre de Laurent JOLY Conseil & Formation, ou par virement bancaire (RIB disponible sur demande).

En cas de retard de paiement, sur mise en demeure préalable, une pénalité égale à une fois et demi le taux d'intérêt légal est due.

Confidentialité et droit de propriété

Les documents mis à la disposition du Client sont protégés par le droit d'auteur. Tout le matériel pédagogique utilisé demeure la seule propriété de Laurent JOLY Conseil & Formation.

En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans l'autorisation expresse préalable de Laurent JOLY est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Référencement

Laurent JOLY Conseil & Formation, sauf avis contraire émis par le Client, se réserve le droit de communiquer, à titre publicitaire et sans aucune contrepartie, sur son site internet le nom du Client ainsi que l'intitulé de la formation ou de la prestation effectuée.

Responsabilité – Indemnités

Laurent JOLY ne pourra être tenu responsable vis-à-vis du Client de tout préjudice direct ou indirect découlant de l'exécution des présentes Conditions, du comportement des stagiaires inscrits dans les stages de formation ou de conseil.

Le Client et l'entité bénéficiaire de la formation (si elle est différente du Client) acceptent la responsabilité du respect par leurs stagiaires des présentes Conditions.

Droit applicable et compétence juridictionnelle

En cas de litige, la loi française sera la seule applicable, et les Tribunaux d'Amiens (Somme), les seuls compétents.